

L'intersyndicale CGT Educ'action, SNES – FSU et Sud Éducation  
des établissements Molière, Georges Politzer et Henri Wallon d'Ivry-sur-Seine

A M. Auverlot Daniel, recteur de l'académie de Créteil  
A Mme Bazzo Anne-Marie, DASEN du Val-de-Marne  
A M. Capitanio Olivier, président du Conseil départemental du Val-de-Marne  
A M. Tryzna Nicolas, vice-président du Conseil départemental en charge de l'éducation

Le 4 juillet 2023, à Ivry-sur-Seine

Objet : Ouverture du collège Gisèle Halimi

Madame, Messieurs,

Comme partout, l'année scolaire 2023-2024 est en préparation dans tous les établissements de la commune d'Ivry-sur-Seine. Cette rentrée sera marquée par l'ouverture d'un nouveau collège dans notre commune, laquelle entraîne la modification de la carte scolaire en même temps qu'une grande désorganisation dans nos établissements concernés : Molière, Politzer et Wallon.

En février 2023, la DSDEN a indiqué ses prévisions d'ouvertures et de fermetures de classes dans les différents niveaux pour nos établissements. Courant avril, nos élèves ont reçu des courriers leur indiquant le futur collège dans lequel ils et elles seront affectés. Lors de différentes réunions d'information aux familles, il avait été indiqué que les demandes de dérogation seraient acceptées afin de permettre aux élèves de suivre au mieux leur scolarité. Aujourd'hui, nous organisons la rentrée 2023 à partir de ces données. Toutefois, nous travaillons actuellement sur des informations erronées puisqu'à ce jour, le rectorat n'a pas rendu de réponse concernant les demandes de dérogations. Nous travaillons sur des effectifs hypothétiques qui sont en changement constant. Cette désorganisation, due à l'absence de réponse du rectorat, entraîne l'impossibilité de construire et de préparer notre rentrée scolaire 2023 sereinement.

A ce jour, les effectifs du collège Henri Wallon en 5<sup>e</sup> dépassent le seuil d'un collège de REP. Il est actuellement impossible pour les équipes de cet établissement de faire la répartition des services des enseignants avec l'inconnue du nombre de classes par niveau. La DHG de l'établissement est en perpétuel mouvement. Les établissements (Politzer et Wallon) ne disposent pas de l'ensemble des dossiers d'inscription de leurs futurs élèves. Ce manque d'informations aberrant à ce stade de l'année, ne nous permet ni de faire la constitution des classes de l'an prochain, ni de faire la répartition des services, ni même d'envisager des projets pour nos élèves.

De plus, nous dénonçons la maltraitance qu'inflige l'institution aux familles qui restent, à la veille des vacances d'été, sans réponse de l'affectation de leur enfant. Le peu de considération qu'elles reçoivent de l'Education nationale pour la scolarité de leurs enfants n'est pas acceptable.

Enfin, nous dénonçons la maltraitance envers les personnels pédagogiques qui ne peuvent se projeter et préparer la rentrée 2023 mais également administratifs qui se sont retrouvés à gérer des dossiers pour le collège Gisèle Halimi alors que la secrétaire d'établissement de Politzer est à mi-temps et que celle du collège Henri Wallon est en arrêt longue maladie et n'a été remplacée que depuis le 16 juin. En somme, les établissements et les familles doivent se débrouiller seuls, sans moyens pour organiser cette rentrée particulière et sans information fiable.

Pour toutes ces raisons, nous exigeons une réponse rapide quant aux demandes de dérogation des familles, ainsi que le maintien des structures existantes ou l'ouverture des divisions nécessaires pour ne pas dépasser le seuil de 25 élèves par classe. Dans le cas contraire, les équipes prendront leurs responsabilités dès la rentrée, de façon unitaire et collective.

Par ailleurs, nous alertons une énième fois le rectorat et le département concernant le caractère urgent à reconnaître le statut REP pour le collège Gisèle Halimi qui recevra les écoles REP (Makarenko et Henri Barbusse).

**Les établissements d'Ivry méritent des moyens à la hauteur des besoins, car nos élèves ont aussi le droit à une éducation de qualité et sereine.**

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.